



## Infiltration sdb mur et plafond

Par **sabrina**, le **09/02/2012** à **14:31**

Bonjour,

Voilà j'ai un gros souci avec l'agence hlm V..... et je ne sais plus quoi faire je vous explique.

J'ai emménagé dans mon appart en octobre 2009 au deuxième et dernier étage (appart neuf car c'est une nouvelle résidence) travaux terminés juste à temps pour la remise des clés aux locataires.

En décembre 2009, grosse tempête je constate une petite infiltration dans la sdb au niveau du plafond et du mur, l'eau coule le long du mur et passe juste à côté des prises électriques...

Je contacte mon agence hlm qui m'indique faire une fiche au sav et qu'on va me fixer un rdv (je précise que c'est l'entreprise qui va intervenir qui doit m'appeler).

Aucun appel après des jours et des jours... je relance donc en contactant l'agence au 0800... biensur payant !!

L'entreprise m'appelle alors et me fixe un rdv je dois donc prendre 1 journée de congé !

Jour du rdv => personne ne passe !

un 2nd rdv est alors pris (2eme journée de congé) => et toujours personne.

Je contacte donc l'entreprise on m'indique que la personne était toute seule ce jour là donc elle n'est pas venue (merci de prévenir !!)

Un 3eme rdv est pris et donc 3eme journée de congé => un "guignol" vient regarder et m'indique que ça vient de la vmc.

Il fera donc un rapport auprès de mon agence hlm pour que l'entreprise concerné se déplace.

Sans retour d'appel au bout d'1 mois je recontacte le 0800... rdv fixé avec l'entreprise de la vmc beaucoup plus rapide et plus sérieuse.

Le gars m'indique que la vmc fonctionne très bien et que le gars précédent m'a raconté des conneries... Il fait donc lui aussi un rapport à l'agence hlm.

L'infiltration dans la sdb est de plus en plus important le calico se décolle...

Je n'ai plus de nouvelle de l'agence je laisse tomber...

Octobre 2011 de nouveau grosse tempête l'eau coule de nouveau et endommagement de nouveau mur et plafond...

J'appelle mon agence hlm qui m'indique faire une fiche au sav... la suite nous sommes en février 2012 et toujours pas d'appel de l'entreprise pour un rdv malgré mes nombreuses relances auprès de mon agence qui ne bouge pas et ne fait rien !!!

Que puis je faire ? car tout le temps que l'infiltration ne sera pas résolu mon assurance ne pourra pas faire les réparations ??

Merci d'avance de votre aide je désespère...

Par **cocotte1003**, le **09/02/2012 à 16:02**

Bonjour, faites une LRAR à l'agence en listant bien tous vos problèmes constatés (afin que rien ne puisse vous être facturé à votre départ) et les démarches que vous avez effectuées. Comptez que la situation traîne, n'hésitez pas à leur demander des réparations sous 15 jours par exemple sinon prévenez les que vous saisissez la justice, cordialement

Par **alterego**, le **09/02/2012 à 17:01**

Bonjour,

Précisez dans votre lettre RAR que si il n'était pas mis fin à ces nuisances dans les 8 jours à compter de la réception vous saisissez **"le service hygiène et santé"** de la commune. Joignez un historique des événements.

Si il n'a pas été mis fin aux nuisances, saisissez ce service qui est investi d'un **pouvoir de police sanitaire spécial en vertu du Code de la Santé Publique**.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit**[/citation]